

DES SOLUTIONS LOGEMENT POUR UN MEILLEUR TREMPLIN DANS LA VIE ACTIVE !

Parce que nous savons que l'accès au logement peut devenir un véritable parcours du combattant lorsque l'on est jeune actif ...

Action Logement vous propose une solution pour répondre à chaque situation :

- Choix de location
- Avance du dépôt de garantie
- Garantie de loyer
- Subvention pour alléger le loyer (spécial alternants)
- Aides à la mobilité professionnelle

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AIDE MOBILI-JEUNE*, AVANCE LOCA-PASS* et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

(1) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

(2) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

(3) Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr).



LOUER



ACHETER



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER
DES DIFFICULTÉS

CONTACTEZ-NOUS

0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
(appel non surtaxé)

actionlogement.fr

Retrouvez également sur notre site internet
les coordonnées de votre agence de proximité.

ActionLogement 

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL

UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



DEP-JEUNES - Crédits photos : Fotolia, iStockphoto.com - Mars 2021
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

ActionLogement 

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS AVEC ACTION LOGEMENT !

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié... Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **votre projet professionnel**.



JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT

Action Logement facilite mon entrée dans les lieux en **se portant garant auprès de mon bailleur**. Avec la garantie Visale, plus besoin de la caution de mes parents.

Un service en ligne, **simple, rapide et 100 % gratuit !**



J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **avance mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'AVANCE LOCA-PASS®.



JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER

Action Logement me propose **un large choix de locations adaptées à ma situation** : logement social, intermédiaire ou privé, résidences temporaires⁽¹⁾, colocation, etc.



“
Habitant l'est de la Seine-et-Marne, j'ai dû trouver un logement dans les Hauts-de-Seine, proche de la fac et de mon employeur actuel. Un copain m'a parlé d'Action Logement et j'ai découvert que je pouvais bénéficier à la fois d'un garant et d'une aide pour payer mon loyer, ce qui m'a permis de trouver un studio à mi-chemin entre les deux.
”

Nathan, 23 ans, prépare un master en alternance. Il partage son temps, entre les cours à la fac de Nanterre et son emploi, chez un concessionnaire automobile de Gennevilliers.



JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL

Action Logement **simplifie ma mobilité : financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix⁽²⁾, **prêt à faible taux pour faciliter mon installation** et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.



JE SUIS EN FORMATION EN ALTERNANCE

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'AIDE MOBILI-JEUNE®.



ET SI JE DEVENAIS PROPRIÉTAIRE ?

Avec Action Logement, bénéficiez de conseils, de services, d'offres et d'aides financières : conseil en accession⁽³⁾, offres immobilières, prêt accession avec des conditions privilégiées...
Renseignez-vous.